

2010-UNAT-062, Bertucci

Décisions du TANU ou du TCNU

Le Secrétaire général a déposé des appels contre les ordonnances de l'UNT. L'UNAT a déterminé que, généralement, seuls les appels contre les jugements finaux sont à recevoir. Unat a noté qu'un appel interlocutoire est exceptionnellement à recevoir dans les cas où undt a clairement dépassé sa juridiction ou sa compétence. Unat a soutenu qu'il n'interférerait pas à la légère avec la grande discrétion de l'UNDT dans la gestion des cas. De plus, Unat a noté que l'un des objectifs du nouveau système d'administration de la justice rend les jugements en temps opportun; Les affaires avant UNDT pourraient rarement procéder si l'une ou l'autre des parties pouvait faire appel aux décisions interlocutoires. Unat a jugé que dans cette affaire, il ne voyait aucune raison de s'écarter de la règle générale qui ne fait appel que les jugements finaux. UNAT a rejeté les appels interlocutoires du Secrétaire général comme non à recevoir.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le membre du personnel a contesté sa non-sélection pour le poste d'ASG / DESA. Avant et pendant l'audience de l'affaire, undt a émis une série d'ordres (i.

Principe(s) Juridique(s)

L'UNAT n'a généralement aucune compétence pour recevoir des appels interlocutoires (c'est-à-dire les appels contre les décisions prises au cours du procès avant le rendu du jugement définitif). Les appels interlocutoires ne sont à recevoir que lorsque l'UNT a clairement dépassé sa juridiction ou sa compétence.

Résultat

Appel rejeté sur la recevabilité

Applicants/Appellants

Bertucci

Entité

DAES

Numéros d'Affaires

2010-077

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

7 Jan 2010

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Appel interlocutoire ou intérimaire / Appel de l'ordonnance du TCNU auprès de l'TANU

Compétence / recevabilité (TANU)

Appel interlocutoire

Droit Applicable

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1
- Article 7

Jugements Connexes

UNDT/2010/080

UNDT/2010/094

UNDT/2010/117

2010-UNAT-005

2010-UNAT-032

2010-UNAT-008

2010-UNAT-011